Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
SIRET : 420.991.432.00014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont fait l'objet d'un rapport d'activité annuel établit par votre directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES.

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données au conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels, qui vous ont été mis à disposition préalablement à votre assemblée générale.

Fait à BOURG -en- BRESSE
Le 16 Juin 2014

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

J. DESBOTTES

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 500	2 500		
Immobilisations corporelles	288 148	180 387	107 761	109 228
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**290 648**	**182 887**	**107 761**	**109 228**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	2 046		2 046	2 083
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	17 578		17 578	15 977
Autres	29 818		29 818	54 705
Valeurs mobilières de placement	3 589		3 589	75 989
Disponibilités (autres que caisse)	61 742		61 742	11 488
Caisse	4 417		4 417	5 405
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**119 190**		**119 190**	**165 647**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 935		4 935	15 378
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**4 935**		**4 935**	**15 378**
TOTAL GENERAL	**414 774**	**182 887**	**231 886**	**290 252**

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

Bilan passif

	au 31/12/2013	au 31/12/2012
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	**5 774**	**16 953**
Report à nouveau	-2 028	-18 981
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**3 746**	**-2 028**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	20 000	30 000
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	104 049	127 522
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**127 795**	**155 493**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	16 344	23 663
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 244	54 075
Autres	53 583	57 021
TOTAL DETTES	**103 171**	**134 759**
Produits constatés d'avance	**920**	
TOTAL GENERAL	**231 886**	**290 252**

ENGAGEMENTS DONNES	
(1) Dont à plus d'un an	16 292
Dont à moins d'un an	87 799
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1
(3) Dont emprunts participatifs	

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	46 259	6,52	42 415	5,92	3 844	9,06
Production vendue	142 832	20,12	148 936	20,78	-6 104	-4,10
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	520 702	73,36	525 466	73,31	-4 764	-0,91
Reprises et Transferts de charge	15 843	2,23	6 533	0,91	9 310	142,50
Cotisations						
Autres produits	298	0,04	596	0,08	-298	-50,04
Produits d'exploitation	**725 934**	**102,27**	**723 946**	**100,99**	**1 988**	**0,27**
Achats de marchandises	19 280	2,72	16 958	2,37	2 321	13,69
Variation de stock de marchandises	36	0,01	819	0,11	-783	-95,56
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	288 200	40,60	292 372	40,79	-4 172	-1,43
Impôts et taxes	7 240	1,02	6 550	0,91	689	10,52
Salaires et Traitements	291 100	41,01	273 400	38,14	17 701	6,47
Charges sociales	101 142	14,25	105 303	14,69	-4 161	-3,95
Amortissements et provisions	23 239	3,27	24 942	3,48	-1 703	-6,83
Autres charges	12 570	1,77	11 833	1,65	737	6,23
Charges d'exploitation	**742 807**	**104,65**	**732 178**	**102,14**	**10 629**	**1,45**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-16 873**	**-2,38**	**-8 232**	**-1,15**	**-8 641**	**104,96**
Opérations faites en commun						
Produits financiers	371	0,05	488	0,07	-117	-23,96
Charges financières	895	0,13	1 184	0,17	-289	-24,39
Résultat financier	**-524**	**-0,07**	**-696**	**-0,10**	**172**	**-24,69**
RESULTAT COURANT	**-17 397**	**-2,45**	**-8 928**	**-1,25**	**-8 469**	**94,85**
Produits exceptionnels	23 472	3,31	25 967	3,62	-2 495	-9,61
Charges exceptionnelles	301	0,04	86	0,01	215	248,38
Résultat exceptionnel	**23 171**	**3,26**	**25 881**	**3,61**	**-2 710**	**-10,47**
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	**5 774**	**0,81**	**16 953**	**2,36**	**-11 179**	**-65,94**

Règles et méthodes comptables

LA TRUFFE ET LES OREILLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 231 886 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 5 774 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 04/04/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) correspond aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013 qui a été constaté pour un montant de 11090€. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 645900- charges de personnel CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de cet exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 52 331 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 578	17 578	
Autres	29 818	29 818	
Charges constatées d'avance	4 935	4 935	
Total	**52 331**	**52 331**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 662
Divers - produits à recevoir	4 088
Subvention à recevoir	4 326
Total	**13 076**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	30 000		10 000	20 000
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	**30 000**		**10 000**	**20 000**
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-18 981	16 953		-2 028
Résultat de l'exercice	16 953		11 179	5 774
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	127 522		23 472	104 049
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	155 493	16 953	44 651	127 795

Dettes

Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 225-40 du nouveau code de commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisées, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article 225-38 du nouveau code de commerce, je porte à votre connaissance les conventions visées, relatives à l'exercice écoulé **du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.**

I. - CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Je n'ai pas été informé de conventions nouvelles.

II. - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

Néant.

Fait à BOURG -en- BRESSE
Le 16 Juin 2014

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

J. DESBOTTES